

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ELBACH  
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011**

-----

Nombre de membres élus : 11  
Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction : 11  
Nombre de membres présents : 6 + 1 procuration

L'an deux mille onze, le vingt Septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ELBACH, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Emmanuel SCHACHERER, Maire, comme suite à la convocation en date du 13 Septembre 2011

Présents : M. Emmanuel SCHACHERER, Maire

MM. WIRTZ Georges, VOGT Daniel, FREYBURGER Ludovic, Adjoints

Mmes SCHERRER Marie-Josée, SCHMITT Line, Mme DOLIVET Sandra (prend part à la séance au point 5)

Absents excusés : MM. HUG Justin (donne procuration à M. le Maire) ; PICARD Marius, Mme GISSINGER Laurence ; M ; BALLESTEROS Yann

Le procès-verbal de la séance du 12 Juillet 2011 est approuvé.

**Point1. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé de souscrire pour le compte de la commune une convention d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

**Point2. Programmes des travaux d'exploitation - Etat de prévision des coupes année 2012**

Le Conseil Municipal,

- accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied (parcelle 11A)
- en application du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF (paragraphe 2.21), il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés (100 m3 de hêtre)
- en application de l'article L144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- il donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF.

La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

- Bilan net prévisionnel HT : 5.210 €

Le Conseil Municipal,

Approuve, d'autre part, l'Etat d'Assiette 2013 des coupes à marteler dans la forêt communale (parcelles 9A, 9C, 11BC et 13B)

**Point3. Vente de l'immeuble situé 1, rue de Reppe**

Un acheteur est intéressé et les tractations sont en cours. Le Maire est chargé de faire arpenter le terrain la commune se réservant une partie pour un espace de stationnement.  
Ce point est donc ajourné.

#### **Point 4. Passaged'un itinéraire de randonnée à vélo tout terrain**

Vu la convention signée entre la Communauté des Communes « La Porte d'Alsace » et la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue pour la réalisation de circuits VTT, la commune autorise le balisage régulier du circuit VTT traversant sa propriété ainsi que le libre passage des randonneurs VTT.

#### **Point 5. Décharge située rue de Valdieu**

La décharge située rue de Valdieu sera définitivement fermée.

Le maire relate qu'un « Poney-Club » est intéressé pour acheter le site.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic de pollution des sols.

Le Maire présente 2 devis établis l'un par la Sté BURGEAP de Oberhausbergen pour un montant de 4.995 € HT, l'autre par la Sté ENVIREAUSOL de Erstein pour un montant HT de 5.786 € HT. Cette étude peut être subventionnée à 70 %.

Après discussion,

Les conseillers, par 7 voix pour et 1 abstention, décident de retenir le devis de la Sté BURGEAP pour un montant de 4.995 € HT.

Les résultats de cette étude seront présentés au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

#### **Point 6. Divers**

1°) Une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée par Me HEIM-CHASSIGNET, Notaire à Altkirch, pour un bien cadastré section 1, parcelle n° 45, situé rue de Retzwiller, d'une superficie totale 10,20 ares.

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, décident de ne pas exercer le droit de préemption et autorisent la vente du bien.

#### **2°) Elaboration de diagnostics accessibilité ERP/IOP**

Dans le cadre du groupement de commande mis en œuvre par la Communauté de Communes « La Porte d'Alsace » pour l'élaboration de diagnostics accessibilité ERP/IOP composant le lot 1 et des plans de mise en accessibilité des voiries composant le lot 2,

Après analyse des offres, l'entreprise « ACCESMETRIE – 2bis, boulevard de la Paix – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON a été retenue :

a) Diagnostics accessibilité bâtiments ERP et IOP : 483,26 € TTC

b) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : 556,08 € TTC

#### **3°) Convention de conseil et d'assistance aux collectivités**

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, autorisent le maire à signer avec l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), pour une nouvelle période de 3 années, la Convention de conseil et d'assistance aux collectivités.

A NOTER :

- MARCHE AUX FLEURS D'AUTOMNE : L'association « Vivre à Elbach » organise un Marché aux Fleurs d'Automne, le samedi 22 Octobre jusqu'à 17 heures, à la « Grange » située 2, rue de Valdieu.

- Petits rappels concernant les horaires de tonte et d'utilisation d'engins thermiques (cf arrêté du maire):

Il est également rappelé qu'il est indispensable, pour des raisons évidentes de sécurité, d'élaguer vos arbres donnant sur le domaine public.

Le Maire,  
Emmanuel SCHACHERER.